



Digne-les-Bains, le 22 novembre 2017

DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES SIMPLIFIÉES, PLUS BESOIN DE SE DÉPLACER

De nouvelles modalités de délivrance des titres

Toutes les démarches liées aux permis de conduire et aux cartes grises précédemment réalisées en préfecture des Alpes-de-Haute-Provence à Dignes-les-Bains se font désormais en ligne, via le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), www.ants.gouv.fr

Les guichets des permis de conduire et des cartes grises de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence ont ainsi fermé définitivement le lundi 6 novembre 2017. Il n'est plus possible, par ailleurs, d'envoyer des dossiers par La Poste ou de les déposer en préfecture. L'ouverture des plates-formes spécialisées dans l'instruction des demandes de titres ne permet plus de les traiter localement.

Des démarches en ligne pratiques et rapides

Les démarches administratives des usagers sont simplifiées grâce à la mise en place de télé-procédures permettant de les accomplir sur internet, 24h/24, 7j/7, avec un ordinateur, une tablette ou un smartphone sans avoir à se déplacer.

Si nécessaire, les personnes ne disposant pas d'un outil informatique personnel, ou peu à l'aise avec Internet peuvent se rendre en préfecture ou en sous-préfectures où des médiateurs numériques pourront les aider et les accompagner dans l'accomplissement de leurs démarches. Les horaires d'ouverture sont disponibles sur le site de la préfecture.

Cette réforme, qui s'inscrit dans le processus de modernisation de l'action publique engagé depuis plusieurs années par le ministère de l'Intérieur, permet de renforcer la proximité du service rendu aux usagers qui peuvent également effectuer leurs démarches chez un tiers de confiance, professionnels du secteur automobile et auto-écoles ou dans le réseau des partenaires (mairies, partenaires des secteurs public, para-public et associatif) présents sur l'ensemble du territoire, et plus seulement en préfecture.

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Prefet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Des démarches en ligne sécurisées et facilitées avec FranceConnect

Toutes les procédures impliquent la création d'un compte nominatif. Des vérifications sont opérées pour lutter contre les usurpations d'identité sur Internet.

L'utilisation de FranceConnect, <https://franceconnect.gouv.fr/>, qui est obligatoire pour certaines démarches (changement de titulaire d'une carte grise), constitue la manière la plus simple et la plus sécurisée de se connecter. Elle permet, en outre, de diminuer le nombre de mots de passe. L'identification se fait par l'intermédiaire d'un compte existant auprès d'une entité partenaire dont on est déjà usager, impots.gouv.fr, Ameli ou La Poste.

L'attention des usagers est appelée sur l'importance de ne pas se laisser tromper par le référencement en tête des moteurs de recherche, l'usage des couleurs bleu-blanc-rouge ou la référence à des ministères. Il convient de vérifier l'adresse Internet (URL) du site consulté : les URL de l'administration française se terminent par ".gouv.fr" ou ".fr" mais jamais par ".gouv.org" ou ".gouv.com".

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence